

**DEPARTEMENT DU LOT  
COMMUNE DE PLANIOLES****PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA  
COMMUNE DE PLANIOLES n° 2/2016**

**Le Maire de PLANIOLES,**

**VU** le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-60 et R.153-18,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 2005, approuvant le PLU,

**A R R E T E****Article 1er :**

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Planioles, est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, ont été ajoutées parmi les annexes de ce plan, les pièces suivantes :

- Le présent arrêté,
- Le nouveau tableau des servitudes d'utilité publique.

**Article 2 :**

La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la mairie et à la préfecture.

**Article 3 :**

Le présent arrêté est affiché en mairie durant un mois.

**Article 4 :**

Copie du présent arrêté et de ses annexes adressée au Préfet, au Sous-Préfet, au Directeur Départemental des Territoires, au Directeur Départemental des Finances Publiques.

**Article 5 :**

Monsieur le Maire de la commune de Planioles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PLANIOLES, le 10 février 2016

Raymond AURIERES,  
Maire.